



SOMMAIRE

- 1- ☐ Édito,
- 2- ☐ Pour l'égalité, contre le racisme
- 3- ☐ Halte aux injures racistes
 - ☐ Pour l'abolition des Centres de Rétention Administrative...
- 4- ☐ L'urgence des ... logements d'urgence à Saint-Nazaire
- 5- ☐ 21 octobre : rencontre du MRAP
 - ☐ Accueil par le 115
- 6- ☐ "J'ai marché jusqu'à vous"
 - ☐ "Les suppliantes"
 - ☐ Migrations : forums-débats
- 7- ☐ Brèves
- 8- ☐ 50 ans de combat
 - ☐ Bulletin d'adhésion, Contacts



Halte à la criminalisation de la solidarité

Après Cédric Herrou, c'est Pierre-Alain Mannoni qui a été condamné (à deux mois de prison avec sursis). Pour avoir porté secours à trois femmes migrantes il est traité comme un délinquant. C'est à la solidarité active que l'on s'en prend.

Le MRAP témoigne son soutien et son respect à ces deux militants. Il réaffirme sa solidarité avec tous les citoyens dont l'action humanitaire est criminalisée.

Invasion ?



Parce que des caravanes des Gens du Voyage se sont installées cet été sur un terrain municipal à Saint-Nazaire, le vice-président de la Carene parle d'"invasion", d'"envahissement illégal". Les raisons invoquées par les Voyageurs sont forcément "nébuleuses". Et il faut que "les communautés sachent qu'à Saint-Nazaire, c'est tolérance zéro". On veut faire peur à qui : aux Voyageurs ou aux Nazairiens ? Le vocabulaire utilisé ne peut que conforter les fantasmes concernant celles et ceux qu'une partie de la population juge "différents", donc "dangereux".

1967 : création du comité de Loire Atlantique, devenu par la suite comité de Nantes.
1988 : création du comité de Saint-Nazaire.

Depuis 50 ans, le MRAP n'a jamais cessé d'être présent sur les scènes associatives et militantes du département.

Né de la résistance à l'occupation nazie, le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix a été fondé le 22 mai 1949.

Il a, sans relâche, porté les valeurs qui animaient ses fondateurs : mémoire des victimes du nazisme, combat des idées racistes et xénophobes, fidélité au programme du Conseil National de la Résistance, lutte contre l'extrême droite, défense de la paix et de la fraternité entre les peuples qui doivent pouvoir choisir librement leur sort, indépendance vis-à-vis des pouvoirs.

Devenu en 1977 **Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples**, le MRAP défend l'idée qu'il y a un seul racisme qui prend des formes diverses. C'est un fléau universel. Le combat antiraciste ne concerne pas que les victimes, mais toute la société ; il est l'affaire de tous et toutes.

Le MRAP a été à l'origine de la loi de 1972 qui fait de l'expression du racisme un délit. S'inscrivant dans la loi sur la presse de 1881, elle permet de défendre la liberté d'expression tout en en fixant les limites. Le colloque organisé par le MRAP, à Paris, le 21 octobre prochain, à l'occasion du 45^{ème} anniversaire de la loi, fera le bilan des avancées qu'elle a permises, mais aussi de ses limites. Il évoquera les perspectives souhaitées.

En Loire Atlantique, les militants du MRAP se sont mobilisés contre les attaques antisémites, l'apartheid en Afrique du Sud, la mémoire du rôle de Nantes dans la déportation des esclaves, la commémoration de l'abolition de l'esclavage, l'affirmation de notre solidarité avec les étrangers et les minorités, la dénonciation des politiques inhumaines ou liberticides.

Ils sont fortement investis dans l'éducation contre le racisme, le soutien aux droits du peuple palestinien...

Ces dernières années ont été marquées par un engagement très fort en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des migrants.

Mais aujourd'hui comme hier, l'actualité ne nous donne pas beaucoup de raisons d'être optimistes : beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes demeurent.

Le gouvernement affiche sa volonté de trier les migrants, réfugiés politiques ou réfugiés économiques. Ce sont pourtant tous des victimes des guerres, des régimes dictatoriaux ou corrompus, de la pauvreté, du réchauffement climatique.

Il affiche aussi un libéralisme économique qui menace les droits sociaux et renforce la précarité des populations les plus fragiles.

Militants antiracistes, défenseurs des droits humains, partisans de l'égalité de toutes et tous, nous avons toujours devant nous une tâche immense. Nous continuerons à défendre nos valeurs avec force et conviction.



François LEVENT



Françoise THOUMAS

Depuis sa création en 1949, le MRAP affirme le caractère universaliste de la lutte contre toutes les formes de racisme. De son expérience concrète, il a appris que le combat antiraciste est intimement lié aux problématiques économiques et sociales. Ce combat s'organise autour de trois axes complémentaires :

idéologique, citoyenne, juridique.

La lutte juridique

La lutte juridique s'appuie notamment sur la loi de 1972 contre le racisme qui a modifié la loi sur la presse de 1881. Elle permet de poursuivre les auteurs de propos, d'actes racistes qu'il s'agisse de particuliers, d'institutions, de responsables politiques.

L'accueil, le soutien, la défense des victimes sont le plus souvent assurés par des bénévoles et par le pôle juridique national. En 2016 ce pôle a reçu 1300 signalements de faits racistes. Mais le Ministère de la Justice constate que, en 2015, sur 1400 plaintes pour discrimination à caractère raciste, il y a eu 194 poursuites et 2 condamnations !

Parmi les plaintes pour diffamations ou injures envers une personne ou un groupe de personnes, pour provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale on peut signaler celles visant Jean-Marie Le Pen, Eric Zemmour, Robert Ménard, Renaud Camus, le directeur de Radio-Courtoisie...

La lutte citoyenne

Deux aspects sont emblématiques de la lutte citoyenne : la « crise migratoire » et la situation des Roms.

Les politiques migratoires effectives en France et en Europe sont des impasses criminelles. Leur réponse reste toujours la même : repousser les migrants. Les gouvernements tentent d'externaliser les contrôles dans les pays du Sahel en leur imposant des accords honteux du type de celui passé avec la Turquie. En Libye, ces "accords" pourraient même être passés avec des groupes armés criminels.

Le MRAP exige que soit mis en place un accueil des migrants, respectueux de leurs droits, la régularisation de tous les sans-papiers et la liberté de circulation et d'installation pour tous.

En France, le gouvernement refuse la moindre protection aux personnes en errance autour de Calais, à Paris, à la frontière italienne. L'action humanitaire est criminalisée. La distinction entre « réfugiés » et « migrants économiques » sert de prétexte au « tri » entre « bons » et « mauvais » migrants.

Les Roms restent le groupe social le plus méconnu, confronté au plus grand rejet. Avec le collectif Romeurope, le MRAP, s'oppose aux expulsions sans solution de relogement et exige leur accès aux droits.

La lutte idéologique

Les semaines d'éducation contre le racisme sont l'occasion de rencontrer des milliers d'élèves. L'objectif est de déconstruire les préjugés et de lutter contre les discriminations notamment racistes. Des partenariats extérieurs à l'Éducation Nationale existent avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la formation des personnels d'éducation, d'animateurs, d'assistants sociaux, de policiers etc.

Le MRAP national organise des colloques par exemples sur la "banlieue dans les médias", "les discriminations systémiques", les migrations. De nombreux comités organisent des débats, des expositions, des projections de films, des stands dans des fêtes.

La lutte pour l'égalité réelle, contre les discriminations systémiques générées par les pratiques sociales et institutionnelles se concrétise contre les contrôles au faciès, pour le droit de vote des résidents extra-communautaires, contre les discriminations à l'embauche, au logement, au travail, etc.

Après les attentats de novembre 2015, le projet de déchéance de la nationalité a légitimé des prises de position xénophobes et racistes (notamment anti-arabes). Il a créé dans les populations d'immigrés ou de descendants d'immigrés le sentiment d'être perçus comme des citoyens de seconde zone.

Seul ou dans le cadre de collectifs le MRAP s'est engagé contre les atteintes aux libertés publiques et les excès policiers auxquels l'état d'urgence a donné lieu.

Contre l'extrême-droite et ses idées, le MRAP mène une lutte directe. Et aussi contre les déclarations islamophobes, anti-roms, anti-immigrés qui se sont multipliées dans les rangs des politiques.

Le MRAP participe à diverses commémorations car il est important de "se souvenir du passé pour les luttes du présent". D'autant plus que certains s'efforcent régulièrement de manipuler l'histoire, de faire renaître une apologie du colonialisme ou de nier d'autres crimes (nazisme) et de construire des oppositions entre les différentes mémoires blessées.

Conclusion

Lors des élections du printemps, le pire a certes été évité. Mais la présence de Marine Le Pen au second tour de la présidentielle rappelle que la droite fascisante, autoritaire et xénophobe renforce son audience dans le pays.

Les premières décisions du gouvernement Macron ne peuvent qu'inciter à la plus grande vigilance vis-à-vis des politiques qui sont mises en œuvre. L'attitude du ministre de l'Intérieur vis à vis des migrants et de leurs soutiens, l'inscription des mesures d'exception de l'état d'urgence dans le droit commun, la législation par ordonnances en sont les premières manifestations.

Notre détermination reste entière dans notre action pour l'égalité des droits, contre toutes les formes de discriminations racistes et la xénophobie.



Augustin GROSDOY

Début août 2017, après consultation de notre permanence juridique nationale, notre comité local de Nantes a fait deux signalements au procureur :



- D'une part contre Riposte laïque et Résistance républicaine, signataires d'un tract intitulé "Non à l'invasion migratoire, sauvons notre pays", diffusé dans les quartiers est de Nantes. Ces deux organisations sont bien connues pour instrumentaliser la défense de la laïcité au profit d'idées d'extrême-droite. Le dessin très violent (amalgame djihadistes/réfugiés) et le contenu mensonger de ce document constituent à nos yeux une provocation à la discrimination, à la haine et à la violence à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur origine et de leur non-appartenance à la nation française.

- D'autre part, en accord avec l'Association Départementale des Gens du Voyage Citoyens (ADGVC 44), contre les auteurs de tags injurieux sur les locaux de l'aire d'accueil pour Gens du Voyage de Saint-Sébastien-sur-Loire. La société VAGO, prestataire des aires d'accueil pour Nantes Métropole, a également porté plainte. Au-delà de la dégradation de bâtiments publics, ces injures ont un caractère indéniablement raciste et d'incitation à la haine qui doit être pris en compte.

Les signataires (GUD, FN) n'en sont peut-être pas les auteurs mais aucun ne s'est désolidarisé des inscriptions.

Le procureur pourra donner suite ou non. Avec notre avocat, nous suivons de près ces deux affaires.

François Levent

Pour l'abolition des Centres de Rétention Administrative et la régularisation de toutes les personnes sans-papiers



Samedi 7 octobre à l'initiative de la coordination Bretagne - Pays de la Loire - Normandie solidaire des personnes immigrées qui regroupe des collectifs d'Angers, Bégard, Blain, Brest, Caen, Lannion, Laval, Morlaix, Nantes, Quimper, Redon, Rennes, Roscoff, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, une manifestation est partie de l'aéroport de Rennes-Saint-Jacques pour aller jusqu'au Centre de Rétention Administrative de l'Ouest situé loin des regards, derrière l'aéroport et le parc des expositions. Ce CRA a une capacité de 60 places (y compris pour les familles avec des enfants). Depuis sa construction, il a connu de nombreux travaux, notamment pour agrandir les clôtures, ajouter des barbelés et installer des caméras supplémentaires. De grandes bâches ont aussi été fixées sur les grilles pour empêcher les personnes enfermées de communiquer avec les gens de l'extérieur, par exemple lors de « parloirs sauvages » ou de rassemblements de solidarité.

Ce centre a 10 ans. C'est 10 ans de trop. Plus de 8000 personnes dont au moins 200 mineurs y ont été enfermées, plus de 2100 ont été expulsées.

La question de l'hébergement d'urgence devient de plus en plus préoccupante, qu'on soit de nationalité française ou étrangère.

En France, le code de l'action sociale dit «Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence». Il n'y a donc pas de condition de nationalité, l'hébergement doit être garanti à tout être humain. Un arrêt du Conseil d'État de février 2012 confirme le droit à l'hébergement comme liberté fondamentale. **Cela signifie que toute personne appelant le 115 doit pouvoir être hébergée le soir même.** Et pourtant dans nos permanences d'accueil aux personnes sans-papiers, nous voyons arriver de plus en plus de personnes seules et de familles confrontées à des refus.



Téléphoner au 115 pour obtenir un hébergement est un parcours du combattant : il y a des plages horaires à respecter, la réponse n'est pas immédiate. Il faut attendre parfois une, deux heures pour que le téléphone soit décroché... et être mis «en attente» ! Et alors, après une annonce disant que l'appel sera enregistré, l'échange commence par cette question : «c'est pour un sans-papiers ? », question de fait «hors la loi» ou «quelle est votre nationalité ?» Et au final la réponse est : «il n'y a pas de place, rappelez demain».

Et le lendemain on recommence ! Ainsi pendant trois semaines, cet été, des militantes ont accompagné une famille arménienne, une femme et ses 3 enfants, en passant des après-midis à tenter de téléphoner au 115 sans obtenir de solution. Cette famille s'était auparavant réfugiée devant la permanence avec ses affaires dans des sacs de supermarchés dans un caddie car on l'avait menacée d'expulsion. **Il y avait urgence !**

En septembre, un couple de Marocains est arrivé à la permanence avec ses 3 enfants (3ans, 18 mois et quatre mois environ). Ils dormaient à la rue depuis 3 jours à Saint-Nazaire. Jusqu'à 21h, coups de fils sans succès au 115, au foyer d'hébergement d'urgence Blanchy qui renvoie vers le 115, tandis qu'en parallèle s'engage un bras de fer avec la Mairie à qui on demande une chambre d'hôtel ou un logement d'urgence pour la nuit, ou un coup de fil direct au 115. La réponse côté mairie est : «puisque'il n'y a ni incendie ni inondation, il n'y a pas d'urgence donc pas de solution» ! Que faire ? Les militants accompagnent alors la famille aux urgences pour dormir dans la salle d'attente. Au final les enfants et la maman souffrant tous de pathologies diverses sont hospitalisés. Cette famille a déjà dû affronter le parcours de Libye, Italie... et arrivée en France, c'est le **traumatisme de la vie à la rue**.

C'est un jeune majeur qui a fait le parcours : Afrique-Maroc-traversée de la Méditerranée en pirogue à écoper, errance... on imagine la détresse que ce jeune a besoin de nous faire partager ! Il doit être hébergé chez des amis. On comprend les risques encourus d'être pris dans des réseaux, prostitution, trafics divers... **Il faut le sortir de là !**

Les structures administratives du 115 elles mêmes disent qu'elles manquent de places disponibles. Cette question touche aussi bien les Français.es que les sans-papiers. Il est impératif d'ouvrir des structures d'hébergement d'urgence au besoin en réquisitionnant des logements vacants comme l'autorise la loi du 13 juillet 2006. Et sans faire appel à la fausse solution «chambres d'hôtel» mal commodes pour les logés, sans accompagnement social, et coûtant plus cher à l'État.

Cette question est assez importante pour justifier une prochaine action de la Coordination Bretagne-Pays de Loire Solidaire des personnes immigrées.



Marie-Elisabeth Allaire

La loi de 1972 qui fait de l'expression du racisme un délit fut un des grands combats du MRAP. Ses dispositions nouvelles visaient les diffamations et injures «envers une personne ou un groupe de personnes» élargissant ainsi le champ des protections à l'individu. Mais elle trouva rapidement ses limites.

Les auteurs de propos racistes pouvaient régulièrement y échapper. Aujourd'hui les réseaux sociaux sont envahis par la propagande haineuse qui se sent intouchable tant sont grandes les difficultés des poursuites.

L'enjeu est pourtant de rendre justice aux victimes et de pouvoir réprimer la propagande raciste sans porter atteinte à l'un des Droits Humains les plus précieux, la libre communication des pensées et des opinions.

Cette rencontre du 21 octobre permettra de faire un bilan collectif des usages et des limites de la loi et de réfléchir aux évolutions législatives et réglementaires nécessaires.

Elle se tiendra de 9h à 17h à la Bourse du Travail, 29 boulevard du Temple à Paris avec la participation notamment de Danièle Lochak (ancienne présidente du GISTI, professeure d'Université), Thomas Hochmann (professeur de droit de l'Université de Reims), Henri Leclerc (président d'honneur de la LDH, avocat), George Pau Langevin (ancienne ministre, parlementaire, ancienne co-présidente du MRAP).



Accueil par le 115

Le 115 envoie dans un hôtel d'une grande zone commerciale de Saint-Nazaire une famille afghane de 7 personnes. Elle a accès au petit déjeuner. Pour les autres repas, ce n'est pas prévu.

La famille est convoquée à Nantes pour déposer une demande d'asile. Comment s'y rendre ? Ce n'est pas prévu.

Des clients de l'hôtel se plaignent du bruit fait par les enfants : ils sont cinq entre 2 et 9 ans et ne peuvent sortir car ils n'ont pas de vêtements chauds. Le 115 décide de les envoyer au Loroux-Bottereau, de l'autre côté de Nantes. Comment s'y rendre ? Ce n'est pas prévu.

On doit penser qu'après avoir traversé **l'Afghanistan, l'Iran, la Turquie, la Bulgarie, la Hongrie, l'Autriche et l'Allemagne** pour arriver à Nantes, ce n'est pas un problème que d'aller de **Saint-Nazaire au Loroux-Bottereau...**





Le film « J'ai marché jusqu'à vous - Récits d'une jeunesse exilée », écrit et réalisé par Rachid Oujdi (<https://www.rachid-oujdi.com/>) sera projeté

- à Redon au cinéma Manivel, le 6 novembre à 20 h 30,
- à Saint-Herblain, le 7 novembre au cinéma Pathé-Atlantis à 20 heures,
- à Saint-Nazaire le 8 novembre au cinéma Le Tati à 20 h 30.

Ceux que l'on appelle les «mineurs isolés étrangers», aujourd'hui appelés «mineurs non accompagnés», migrants de moins de dix-huit ans viennent seuls, sans visa, principalement d'Afrique et du Moyen Orient. Rachid Oujdi les a rencontrés débarquant à Marseille au terme d'un long périple pour tenter d'y construire un avenir.

En attendant leur majorité, ils sont censés se trouver sous la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance. Mais avant cette « mise à l'abri » rarement immédiate, ces jeunes subissent la rue, les réseaux malveillants et la suspicion des institutions.

Leur parcours éprouvant est filmé avec distance et pudeur par les caméras de Rachid Oujdi qui révèle un double paradoxe. Car à leur majorité, ces jeunes n'auront, peut-être, pas la possibilité de rester sur le territoire français.

Commence alors, pour eux, un autre périple...

Le réalisateur participera aux débats qui suivront les projections.



“ Les suppliantes “

Vendredi 13 octobre, la compagnie du "Tiroir des affabulations" de Laval (<https://www.theatre-du-tiroir.com/>) a présenté à Saint-Nazaire (théâtre Jean Bart)

« Les Suppliantes » d'Eschyle à l'invitation du collectif « Uni.e.s Contre une Immigration jetable », du Théâtre Artisanal Transgénique, du T dans le TAF, du MRAP, de la LDH, d'Amnesty International.

Jean-Luc Bansard, metteur en scène, propose une adaptation de cette pièce à partir de la traduction d'Olivier Py.

“En 466 avant notre ère, Eschyle raconte la légende des Danaïdes qui refusent d'être épousées contre leur volonté par leurs cousins germains, les Égyptiades. Elles fuient par la mer la mort qu'on leur promet, accompagnées de leur père Danaos. Mais les cinquante cousins les poursuivent prétendant les prendre de force. Les Suppliantes échouent sur les rives de la cité d'Argos et demandent asile au Prince qui laisse le peuple grec décider lui-même”.

Les 34 actrices et acteurs amateurs de 9 pays qui s'expriment en 12 langues, demandeuses et demandeurs d'asile ou résident(e)s en Mayenne ont choisi de défendre sur la scène cet hymne à la lutte des femmes pour leur liberté et le droit d'asile des migrantes et migrants. Pour certaines et certains d'entre eux, c'est comme s'ils racontaient leur propre histoire.



Migrations : forums-débats

Dans le cadre du week-end festif annuel des opposants au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, ATTAC et le MRAP ont organisé trois forums-débats les 8 et 9 juillet.

Le premier, "Les migrations dans le monde" s'est interrogé : "Au-delà des drames et des



politiques migratoires, qu'en est-il des réalités humaines, géographiques et des causes économiques, sociales, politiques et climatiques des migrations". Le second "Les migrations en France, mythes et réalités" a débattu des enjeux : "Quelle politique migratoire : droits humains, liberté de circulation et d'installation, relations internationales...".

Le troisième a permis de larges échanges entre les collectifs locaux qui ont présenté leurs actions concrètes et diverses pour venir en aide aux migrants, réfugiés, sans-papiers. Les participants étaient très nombreux.



Une odieuse agression antisémite

Le MRAP dénonce avec force l'ignoble agression dont ont été victimes deux personnes âgées de 78 ans et 72 ans ainsi que leur fils, roués de coups, menacés à l'arme blanche et séquestrés le 8 septembre 2017 à Livry-Gargan.

Il rappelle l'impérieuse nécessité de combattre sans relâche l'antisémitisme sous toutes ses formes et quels que soient leurs auteurs.

État d'urgence permanent, contrôles au faciès partout

Le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme reprend de nombreuses dispositions de l'état d'urgence.

Beaucoup d'organisations dont le MRAP dénoncent un texte qui permettrait d'instaurer un état d'urgence permanent, des contrôles d'identité sans motif sur quasiment tout le territoire.

Serait-ce la légalisation des contrôles au faciès ?



Les PRAHDA : antichambres des expulsions

La Société Nationale Immobilière qui gère les biens de l'État, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignation a acheté 62 hôtels Formule 1 et en a confié la gestion à ADOMA dans le cadre d'un "programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile" (PRAHDA). Après avoir été triés, les demandeurs d'asiles sont transférés dans ces établissements.

Ils seront peu à peu assignés à résidence, recevront un avis de transfert, avec un risque permanent de se retrouver en centre de rétention « officiel » puis d'être expulsés par avion.

Le défenseur des droits et les « dublinés »

M. Toubon a rappelé que les « renvois au nom de Dublin ne sont pas obligatoires » ; il existe « une clause humanitaire dans le règlement de Dublin qui permet à la France de prendre leur demande d'asile en compte, comme il existe un article de notre Constitution qui permet aussi de le faire. ».

Liberté pour Salah Hamouri

Salah Hamouri, jeune franco-palestinien a, de nouveau, été arrêté le 23 août. Il a été placé en détention administrative pour 6 mois sur ordre d'un gouverneur militaire.

C'est, une fois de plus, l'illustration de l'arbitraire le plus total qui règne en Israël.

Le gouvernement israélien ne lui pardonne pas d'avoir toujours soutenu les droits légitimes des Palestiniens.

Le Président de la République et le Ministre des affaires étrangères doivent intervenir pour obtenir sa libération



Fichage scolaire et étrangers

Depuis quelques mois les fichiers scolaires y compris sous forme numérique sont accessibles aux préfets en application de la loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France « sans que s'y oppose le secret professionnel autre que le secret médical ». De quoi être inquiets...

Insultes racistes

À Saint-Nazaire, un usager des transports urbains STRAN a comparu pour la quatrième fois pour avoir insulté un contrôleur. Il a été condamné à 3 mois de prison avec sursis et une mise à l'épreuve. Le MRAP ne peut que regretter que la qualification d'injure raciste n'ait pas été retenue malgré les insultes proférées : « sale bougnoule », « sale Noir ».

Accueil ou repli ?

D'après un sondage IPSOS réalisé dans 25 pays en septembre plus de 53 % des sondés français pensent qu'il y a « trop » d'immigrés en France. C'est moins qu'en 2016 (57%) mais plus que la moyenne (48%) des autres pays. Le directeur du programme "Ipsos Flair" souligne que "les Français sont parmi les plus négatifs du monde dans leur regard sur l'immigration [...] les personnes vivant dans les zones avec une plus forte population immigrée ont tendance à donner des réponses moins négatives", et encore que "Les exclus de la reprise se sentent menacés par une immigration qu'ils estiment ni contrôlée, ni maîtrisée".

Le HCR et la France

Dans un entretien au Monde, l'envoyé spécial du HCR pour la Méditerranée centrale a invité la France à "clarifier au plus tôt" son engagement sur le nombre de réfugiés qu'elle compte aller chercher au Niger et au Tchad. Le nombre de "personnes vulnérables" ayant besoin d'un transfert s'élève à "83.500 au Tchad et 10.500 au Niger". En 2015 et 2016, "aucun réfugié africain" n'a été transféré depuis le Niger, "un seul" en 2017 (vers la France). Quant au Tchad, le nombre de personnes réinstallées s'élève à "856 en 2015, 641 en 2016 et 115 en 2017", la plupart au Canada ou aux États-Unis".



mémoire et l'actualité des combats du MRAP, la soirée festive animée par le groupe tzigane "Rom Sucar" a été un moment fort de convivialité.

Le "vivre ensemble" est menacé par les attentats, la répercussion des conflits mondiaux, des dictatures et des crises environnementales, la fracture sociale, la montée des idées d'extrême-droite et des replis identitaires. Cependant, les valeurs fondatrices du MRAP, issues des Lumières et de la Résistance, doivent toujours nous éclairer pour éviter les amalgames et les tentations du bouc émissaire, pour promouvoir l'égalité entre les êtres humains et la solidarité.



Pour adhérer au MRAP, vous pouvez vous adresser :

- * à un adhérent du MRAP,
- * à l'un des comités locaux ci-contre,
- * ou retourner le bulletin au siège national du MRAP

Maquette journal



Jean-Charles RICQUIER

Relecture



Myriam AUGER

Imprimé à Nantes par :



Vos contacts

NANTES

MRAP

Maison des associations, 11 Rue de Prinquiau,
44100 Nantes
Tél./Fax/Répondeur : 02 40 58 08 09

Permanences : à la Manufacture des Tabacs,
10 bis Boulevard Stalingrad, 44000 Nantes.
le lundi de 17h30 à 20h30
courriel : mrappnantes@hotmail.fr

St-NAZAIRE

Point de rencontre tous les 2^e lundis du mois à 20h30

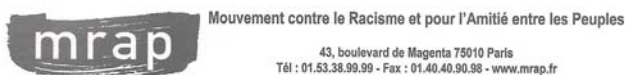
Maison des associations (Agora), 2 bis rue A. de Mun,
44600 St-Nazaire

Tél./Fax/Répondeur : 02 40 53 32 35
courriel : mrap-saint-nazaire@orange.fr

web : <http://mrap-saintnazaire.org>

<https://www.facebook.com/mrap.saintnazaire>

Site national : <http://www.mrap.fr>



Bulletin d'adhésion 2017

Nom : Comité de
Prénom :
Adresse :
Date de naissance : / /
Profession :
Domicile : Portable :
Courriel : @

J'adhère au MRAP

Déterminez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos ressources

- ☐ 20 euros ☐ 80 euros
☐ 40 euros ☐ 100 euros
☐ 60 euros ☐ 120 euros

Adhésion de soutien euros

- ☐ J'adhère pour la première fois
☐ Je renouvelle mon adhésion

Je m'abonne à Différences

la revue du MRAP

- ☐ 24 euros

Déduction fiscale

Vous recevrez un reçu pour déduction fiscale. Vous pourrez déduire de vos impôts 66% de votre cotisation et/ou de votre don.

Prélèvement

Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement SEPA ci-jointe, accompagnée de votre IBAN et les retourner à :

MRAP

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

Vie du mouvement

Si vous souhaitez recevoir les informations par mail et être inscrit(e) sur une ou plusieurs de nos listes thématiques suivantes :

- ☐ Racisme, Discrimination, Xénophobie
☐ Education
☐ Extrême droite
☐ International
☐ Migrations
☐ Roms, Tsiganes et Gens du Voyage

rendez-vous sur le site du MRAP :
www.mrap.fr

